

La Brève

1. "Je forme le vœu que vous soyez encore plus unis et déterminés" - Ils ont dit...
2. Retour sur une année constructive - Lutte contre les pénuries de main d'œuvre - Rappel - Ils ont dit...
3. Réformes et élections en perspective - Alternance à la présidence de l'UPA - Ils ont dit... - Chiffres clés
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°134 - 15 janvier 2004

Ils ont dit

"La loi de mobilisation pour l'emploi sera l'une des composantes de ce combat (ndlr : pour l'emploi). Je souhaite que le ministre chargé du travail engage avec les partenaires sociaux toutes les concertations nécessaires à l'élaboration de ce texte qui devra être soumis au Parlement dans les tout prochains mois..."

Pour libérer la capacité d'investissement de nos entreprises, le remplacement de la taxe professionnelle par un nouveau dispositif... est devenu indispensable. En attendant, et pendant 18 mois, je souhaite que la loi prévoit que les nouveaux investissements se feront en franchise de taxe professionnelle..."

Au-delà de cette loi, se mobiliser pour l'emploi c'est aussi mettre en œuvre un grand plan pour le développement de l'entreprise personnelle... Faute notamment de trouver des salariés disposant d'une formation adaptée, les entreprises individuelles ne créent pas tous les emplois qu'elles pourraient créer..."

Extraits de l'allocution du Président de la République, le 6 janvier, à l'occasion de ces vœux aux forces vives de la nation.

"Je forme le vœu que vous soyez encore plus unis et déterminés"

Témoignage de Robert Buguet à l'occasion de son départ de la présidence de l'UPA. Lire aussi en page 3 l'article relatif au changement de Président.

Le 22 janvier, le Président Pierre Perrin prend la présidence de l'UPA pour un mandat de trois ans. C'est une des forces de notre organisation de fonctionner selon des critères qui assurent un parfait équilibre entre nos trois organisations (CAPEB, CNAMS, CGAD) et dont toutes les décisions sont prises selon la règle de l'unanimité. Le Président assure le rôle de porte parole du collectif artisanal, un rôle certes prégnant mais largement facilité dans la mesure où ce qu'il exprime a reçu l'aval des trois organisations. Cette méthode de fonctionnement quasi permanente (les responsables de l'UPA se réunissent tous les 15 jours alternativement en Comité directeur de 7 membres et en Conseil national de 16 membres) mais elle donne une force et une cohésion aux décisions exprimées, gage de sérieux et de responsabilité. Les instances de l'UPA s'appuient sur une technocratie de taille artisanale mais où la qualité supplée la quantité. Vous comprendrez dès lors pourquoi les positions de l'UPA sont de plus en plus écoutées par les pouvoirs publics et relayées par les grands médias. Pourtant, et nous en avons conscience, la complexité des problèmes, les désinformations des "amis qui nous veulent du bien", les rivalités

d'intérêt des groupes de pression, impliquent que le travail fourni en amont soit mieux relayé sur le terrain et que ce même terrain s'implique lui aussi davantage et remonte l'écho du local. C'est pourquoi 2004 doit marquer un tournant dans la longue évolution de l'UPA, avec l'arrivée des moyens matériels issus du 0,15%. Le dialogue social dans lequel nous sommes largement impliqués au plan national va enfin pouvoir s'instaurer au plan local. C'est une chance que nos collègues doivent saisir et mettre en œuvre rapidement. Dans tous les lieux où se joue notre avenir, ce sont des artisans qui doivent parler au nom des artisans. Cela exigera beaucoup de travail, d'abnégation, de concertation entre tous les représentants de l'artisanat pour parler d'une voix unique face à nos partenaires et pouvoirs publics locaux, mais demain nous n'aurons plus l'excuse du manque de moyens. C'est donc une période exaltante qui s'ouvre à nous. Après trois ans passés à être votre porte parole, je vous laisse juge du travail accompli ; par contre, face à tout ce qui reste à accomplir, et la tâche reste immense, je forme le vœu que vous soyez encore plus unis et déterminés pour que demain, vive et prospère l'Artisanat. Syndicalement vôtre.
Robert Buguet

Rappel

LOI POUR L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Mesures applicables depuis le 6 août 2003 :

- la SARL au capital librement fixé
- la domiciliation de son entreprise chez soi
- le maintien des allocations chômage pendant 18 mois pour le créateur
- la déduction d'impôt pour l'investissement dans une PME
- le temps partiel pour création d'entreprise
- la déduction d'impôt des intérêts d'emprunts contractés pour reprendre une PME

Mesures applicables depuis le 4ème trimestre :

- le Récépissé de création d'entreprise (RCE)
- la protection de la résidence principale
- les Fonds d'investissement de proximité (FIP)
- les déblocages des PEA, PEL, LEE pour investir dans la création d'entreprise
- l'extension du dispositif "EDEN"

Ils ont dit

"Notre objectif est de parvenir à une diminution de 100.000 du nombre d'offres d'emploi non pourvues. Le service public de l'emploi devra rechercher une implication directe des entreprises locales dans le processus de résolution de leurs difficultés... La faible attractivité de certains secteurs renvoie aux conditions de travail et d'emploi (avantages sociaux, perspectives de carrière...) mais aussi à des éléments extérieurs à l'entreprise (conditions de transport, de logement...)" Extrait de l'instruction du ministre des Affaires sociales du 8 décembre.

Retour sur une année constructive

Le rapport d'activité de l'UPA pour 2003 en témoigne ; l'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'aboutissement d'importantes revendications de l'UPA et par le lancement de plusieurs chantiers de première importance. Au chapitre des acquis, on retiendra l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003 de la loi Fillon relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi, dont la première vertu est d'avoir étendu les allègements de charges sociales patronales à toutes les entreprises, en supprimant tout lien avec la réduction du temps de travail. De même, l'UPA a largement participé, en lien avec les autres partenaires sociaux et les représentants du gouvernement, à l'élaboration de la réforme des retraites. En dépit de l'impopularité de certaines mesures (allongement de la durée de cotisation...), il y a tout lieu de se satisfaire de la pérennisation de notre système par répartition et de la possibilité donnée aux personnes ayant travaillé jeunes de partir en retraite avant 60 ans. L'UPA a par ailleurs beaucoup œuvré pour améliorer le contenu de la loi pour l'initiative économique. Au final, les dispositions telles que celles tendant à protéger le patrimoine des chefs d'entreprise individuelle, à exonérer de plus-values 85% des transmissions d'entreprise et à autoriser l'usage des

PEA, PEL et LEE pour investir dans la création d'entreprise, devraient apporter une réelle bouffée d'oxygène. Côté négociations, l'UPA s'est longuement investie en faveur de l'accord sur la formation professionnelle signé par les partenaires sociaux en septembre 2003 et qui a permis de rappeler la contribution essentielle des petites entreprises à la formation des jeunes. Des chantiers particulièrement prometteurs ont également été engagés. Il s'agit en particulier de la création d'un régime social des indépendants -RSI-, qui aboutira à terme à l'unification des caisses sociales des travailleurs indépendants. Cette simplification de grande envergure pour les artisans sera confortée par l'instauration d'un interlocuteur social unique ; deux projets activement soutenus par l'UPA et qui montrent à quel point 2003 fut une année constructive.



2003 : année de la réforme des retraites

DIFFICULTES DE RECRUTEMENT

Lutte contre les pénuries de main d'oeuvre

A la mi-novembre, François Fillon s'était engagé devant les députés à réduire de 100.000 d'ici à la fin 2004 le nombre d'offres d'emploi non pourvues. Son plan d'action a pris la forme d'une lettre d'instruction datée du 8 décembre, aux préfets, à l'ANPE et à l'AFPA (Agence pour la formation professionnelle des adultes) dans laquelle le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité fixe au service public de l'emploi un objectif chiffré à atteindre dans chaque région, en un an : augmenter de 20% le nombre de propositions de postes satisfaites sur trois à cinq métiers connaissant des difficultés de recrutement. Toutes les composantes

du service public de l'emploi ont été invitées à développer une offre de service qui favorise une adéquation des compétences des demandeurs d'emploi avec les postes offerts, en association avec les partenaires sociaux, les organismes de formation et l'assurance chômage.

Compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées par plusieurs professions artisanales, nul doute que les UPA territoriales et les représentants des branches professionnelles les plus concernées seront associés à cette mobilisation. L'UPA ne peut que souscrire à cette initiative même s'il est regrettable qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été prévu.

Réformes et élections en perspective

Même s'il n'apparaît pas possible de recenser l'intégralité des événements politiques, économiques et sociaux qui marqueront cette nouvelle année, certains rendez-vous peuvent d'ores et déjà être considérés comme incontournables. Il s'agit d'abord des échéances électorales qui donneront lieu à trois séries de consultation les élections cantonales et régionales, les 21 (1^{er} tour) et 28 mars (2^{ème} tour), les européennes le 13 juin, et le renouvellement du Sénat le 26 septembre. Dans cette perspective, l'UPA s'attachera à faire valoir les attentes spécifiques de l'artisanat et des petites entreprises auprès de la classe politique. D'autres échéances intéresseront directement le secteur, à commencer par ce fameux projet de loi de mobilisation pour l'emploi annoncé par le Président de la République. Ce texte doit apporter des solutions concernant la priorité numéro un du gouvernement pour 2004, l'emploi. Il sera élaboré dans le courant du premier semestre après concertation avec les partenaires sociaux, et voté "avant la fin de l'année" selon les termes du Premier ministre qui ne semble pas vouloir s'engager trop rapidement sur une

échéance rapprochée. Dès après la sortie des rapports "Marimbert" sur le service public de l'emploi et "de Virville" sur la réforme du Code du travail, l'UPA sera consultée par François Fillon. Au cours du printemps sera également étudié le second volet de la loi pour l'initiative économique portée par Renaud Dutreil. Devraient y figurer, le plan pour le développement de l'entreprise individuelle évoqué par le Président de la République, ainsi que des mesures destinées à favoriser la reprise des petites entreprises, à améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants, ou encore à favoriser le choix d'un statut par les conjoints d'artisans.

Parallèlement, le vaste chantier de la réforme de l'assurance maladie aura progressé, depuis la remise le 22 janvier du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (l'UPA y est représentée par Dany Bourdeaux), jusqu'à l'adoption finale de la réforme à l'automne 2004. Il restera par ailleurs à préciser et à poursuivre les diverses simplifications engagées en 2003, notamment la mise en place à terme du régime social des indépendants -RSI-, et de l'interlocuteur social unique -ISU-.

Ils ont dit...

MOBILISATION POUR L'EMPLOI

"Plusieurs chantiers sont déjà ouverts : la simplification du Code du travail, la modernisation du service public de l'emploi. Il nous faut encore mettre en place des dispositifs pour l'emploi des jeunes, faciliter les reclassements dans le cadre des plans sociaux, réaliser l'égalité professionnelle femmes-hommes..."

Extrait de l'interview du Premier ministre au quotidien Sud-Ouest le 5 janvier, au sujet de la loi de mobilisation pour l'emploi.

REPRISE D'ENTREPRISE

"Il y a 550.000 chefs d'entreprise de plus de 50 ans qui devront trouver une solution à leur succession dans les 10 à 15 ans qui viennent. Il faut sécuriser l'avenir de ces entreprises et des plus de 2 millions de femmes et d'hommes qui y travaillent. L'objectif du gouvernement pour les 4 ans à venir, doit être la transmission dans de bonnes conditions, de 200.000 de ces entreprises."

Le Président de la République lors de ses vœux aux forces vives de la nation.

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Alternance à la présidence de l'UPA



Pierre Perrin au congrès de l'UPA

Lors de sa séance du 22 janvier prochain, le Conseil national de l'UPA procédera au renouvellement de son Président. Pierre Perrin, Président de la Section artisanale de la Confédération générale de l'alimentation en détail -CGAD-, succèdera ainsi à Robert Buguet, Président de l'UPA

depuis 2001 au titre de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment -CAPEB. Cette alternance intervient dans le cadre normal des statuts de notre organisation, ces derniers prévoyant que la présidence de l'UPA est assurée pour trois ans et à tour de rôle par le représentant de chacune des 3 confédérations membres de l'UPA. Afin de marquer cette nouvelle étape et en vue de prendre position sur l'actualité économique et sociale du secteur de l'artisanat et des petites entreprises, les Présidents Robert Buguet et Pierre Perrin devaient tenir une conférence de presse le 21 janvier, avant de se transmettre le relais à l'occasion du Conseil national du lendemain.

Chiffres clés

ASSURANCE MALADIE

Selon le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, le déficit de 10,6 milliards d'euros de l'assurance maladie en 2003 est "imputable à la conjoncture" pour un quart, "ce qui signifie que les trois quarts du déficit sont aujourd'hui d'origine structurelle".

Le Haut Conseil évalue à 49 milliards d'euros, le montant des déficits cumulés du régime général fin 2004.

En outre, trois scénarios de croissance des dépenses ont été avancés. Ainsi, en l'absence de réforme, le déficit à l'horizon 2010 serait compris entre 27 et 39 milliards d'euros et atteindrait même "entre 60 et 105 milliards d'euros" en 2020.

Mobilisation de l'UPA après les inondations

De Decazeville à Capdenac, de Villefranche à Espalion, de Millau à Rodez, les crues de l'Aveyron et du Lot ont provoqué, on s'en souvient, des dégâts considérables. En réaction, l'UPA de l'Aveyron et son Président, Claude Salles, se sont mobilisés pour soutenir les artisans sinistrés lors de cette catastrophe exceptionnelle. C'est ainsi que des contacts privilégiés ont été établis, tant auprès du trésorier-payeur général que du directeur de l'URSSAF, afin que leurs services gèrent avec compréhension la situation des artisans ayant été victimes des inondations, en particulier en leur accordant des facilités de paiement de leur taxe professionnelle et de leurs cotisations URSSAF. En outre, les artisans du bâtiment victimes d'inondations ont été invités à prendre contact avec les services de la CAPEB départementale afin de préciser leur situation, la CAPEB confédérale disposant d'un fond de solidarité visant à faire face aux premières nécessités.

Début de reprise ?

Une enquête menée par la Fédération des centres de gestion agréés -FCGA- fait état d'un frémissement de l'emploi dans les très petites entreprises. 17% des chefs d'entreprise interrogés fin 2003 envisageaient de recruter en 2004, soit une augmentation de cinq points par rapport aux intentions exprimées au quatrième trimestre 2002.

Robert Buguet honoré

Le Journal officiel du 1er janvier de cette année a révélé la promotion au grade d'Officier de la Légion d'honneur de Robert Buguet, Président de l'UPA jusqu'au 22 janvier 2004. Cette distinction résulte d'un décret du Président de la République et apparaît sur le contingent des promotions proposées par le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

35 heures : deux ans de répit supplémentaires

C'est juste avant Noël que les députés de la majorité ont adopté un amendement au projet de loi Fillon sur le dialogue social prolongeant de deux années les dérogations provisoires prévues dans la loi Aubry II. Alors que les entreprises de moins de 20 salariés auraient dû rejoindre au 1er janvier 2004 le régime applicable aux entreprises de plus de 20 salariés et donc déclencher le calcul des heures supplémentaires à partir de la 35ème heure, elles bénéficieront de deux années supplémentaires au cours desquelles le calcul ne s'enclenchera qu'à compter de la 37^{ème} heure. Du moins si cet amendement est retenu dans le texte final.

La fiscalité des entreprises en question

A peine le Président de la République avait-il annoncé l'exonération de la taxe professionnelle sur les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2004, que le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie avouait vouloir aboutir à une réforme *"non seulement de la taxe professionnelle, mais plus probablement de l'ensemble de nos assiettes fiscales"*, pour en faire un outil plus adapté à la dynamique économique de demain. Et Francis Mer d'ajouter : *" je promets d'apporter dans les dix-huit prochains mois une solution valable pour tous les prélèvements touchant les entreprises"*. En attendant d'être consultée sur ce vaste sujet, l'UPA relativise l'efficacité de la mesure d'exonération de taxe professionnelle. En effet, il faut rappeler que celle-ci est calculée et prélevée avec deux années de décalage et que la franchise n'aura donc d'incidence qu'à compter de 2006.

L'agenda

17 DECEMBRE

Intervention du Président de l'UPA devant les administrateurs nationaux des caisses sociales des travailleurs indépendants en vue de la mise en place du RSI.

18 DECEMBRE

Conseil National de l'UPA.

6 JANVIER

Participation du Président de l'UPA aux vœux du Président de la République aux forces vives de la nation, à l'Élysée.

7 JANVIER

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président des Experts comptables de France.

8 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par Patrick Ollier, Président de la mission d'évaluation relative au temps de travail, à l'Assemblée nationale.

13 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par Jean-Jacques Descamps, Rapporteur du budget Commerce et Artisanat à l'Assemblée nationale.

15 JANVIER

Rencontre entre le Président, le premier Vice-Président de l'UPA et Jean-Pierre Davant, Président de la Mutualité française.

20 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par Jean Chérioux, Rapporteur du projet de loi pour le développement du dialogue social au Sénat.

21 JANVIER

Conférence de presse commune de Robert Buguet et Pierre Perrin dans le cadre de l'alternance à la présidence de l'UPA.

22 JANVIER

Conseil National de l'UPA et nomination de Pierre Perrin à la présidence de l'UPA.

